

Section 11

Texte PES et médailles

La section 11 se félicite de l'augmentation annoncée du nombre de promotions à partir de 2010, nombre qui devrait croître dans les années à venir. Cet élément renforce l'attractivité des carrières scientifiques au CNRS. En revanche, le dispositif d'attribution des « primes d'excellence scientifique » notamment avec une association directe à des prix scientifiques et à un engagement à enseigner, ne peut en aucun cas être considéré comme participant à une revalorisation de la carrière des chercheurs. Dans ce contexte, la section 11 a décidé de surseoir à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS.